



AGENCE
ERASMUS+
FRANCE - EDUCATION & FORMATION

UNE AGENCE
AU SERVICE DU
PROGRAMME STAR
DE L'EUROPE !

AGENCE.ERASMUSPLUS.FR

PROJETS ACCRÉDITÉS POUR LA
MOBILITÉ DES APPRENANTS
ET DU PERSONNEL

- APPRENTIS
- SCOLAIRES
- ETUDIANTS
- FORMATEURS
- ADULTES



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



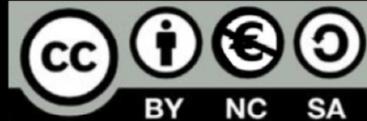
Erasmus+

 Informations valables au 6 avril 2021

The background of the slide features a person with a yellow backpack standing on a hillside, looking out over a valley with mountains in the distance under a bright sky.

Bonjour à tous, cette session est dédiée aux projets accrédités, c'est-à-dire à la demande de financements qui va être réalisée par tous les organismes qui ont obtenu leur accréditation sur les secteurs de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP), de l'enseignement scolaire et de l'éducation des adultes.
Les informations présentées sont valables à la date du 6 avril 2021.

Sauf indication contraire, le contenu de ce document est sous licence Creative Commons Attribution 4.0 International.



BY : Le document peut être librement utilisé, à la condition de nous l'attribuer en citant notre nom



NC : Ce document est restreint aux utilisations non commerciales



SA : L'agence Erasmus + France Education / Formation autorise les modifications aux documents. Dans le cas où vous effectuez une transformation ou une création à partir de ce document, vous devez diffuser le document modifié dans les mêmes conditions, la même licence avec laquelle le document original a été diffusé.



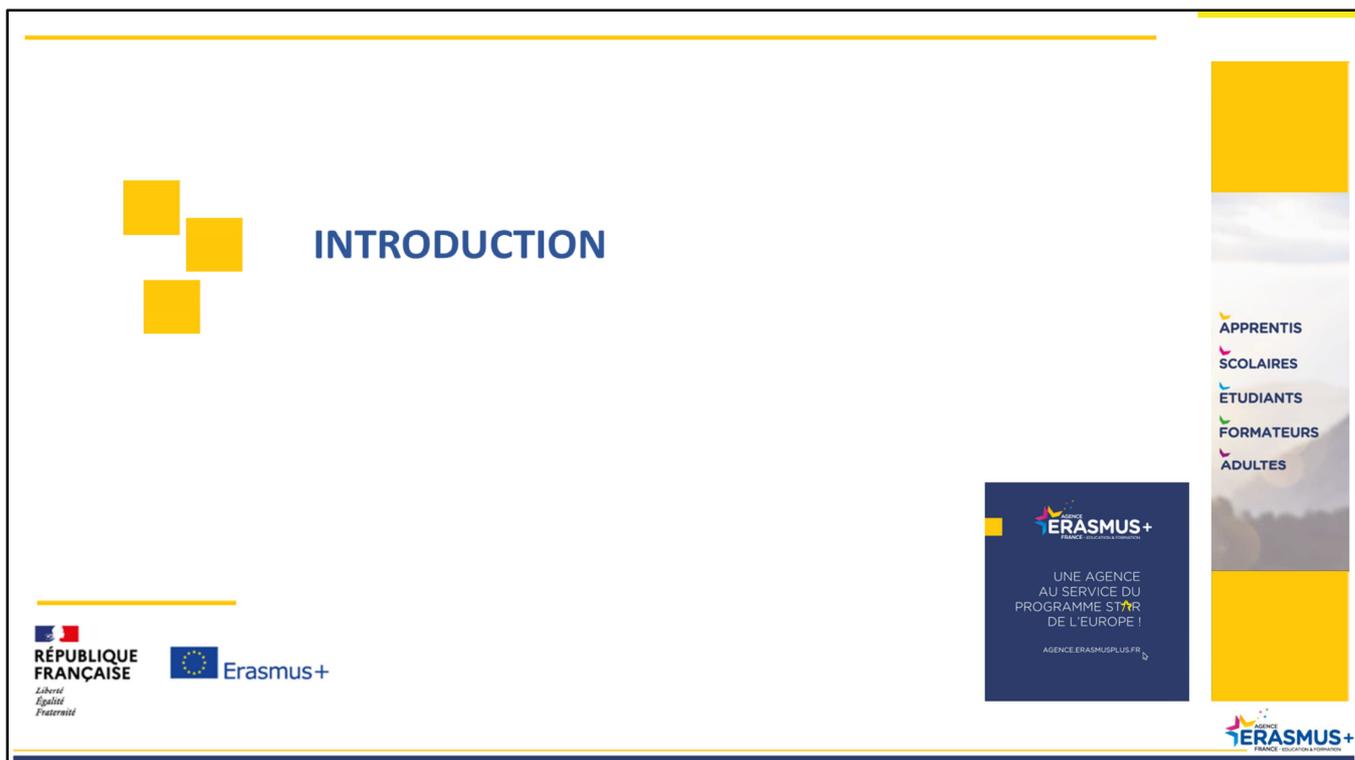
Nous vous informons que cet enregistrement est protégé sous Licences Creative Commons et soumis à des conditions d'utilisation.

SOMMAIRE

- **Introduction**
- **Activités**
- **Financements**
- **Informations et ressources**



Voici le sommaire de cette session : après une rapide introduction, nous détaillerons les activités, les financements et enfin les informations et ressources à votre disposition.



Tout d'abord félicitations à tous pour l'obtention de votre accréditation. Comme vous le savez, elle est maintenant valable jusqu'en 2027.

Certains ont déposé des accréditations pour leur propre organisme et d'autres en consortium c'est-à-dire pour le compte de différents organismes : sachez que cette session s'adresse bien à tous les candidats et concerne aussi bien les secteurs de l'EFPP, de l'enseignement scolaire que de l'éducation des adultes.

L'accréditation que vous avez obtenue, n'est pas figée. Vous pourrez la faire évoluer au cours des années à venir: ajuster vos objectifs, redéfinir vos publics cibles, etc.

Un chargé de projet du département gestion de projets de l'Agence va vous accompagner pendant toute la durée de votre accréditation. Pour toute modification substantielle et toute question technique vous pourrez vous rapprocher de lui.

Grâce à cette accréditation, vous avez la garantie d'obtenir des financements chaque année jusqu'en 2027. Pour cela, il faut que vous effectuiez votre demande de financements via le formulaire de candidature de projet accrédité correspondant au secteur de votre accréditation. Entrons maintenant dans le vif du sujet de cette candidature.

PRÉCISIONS TECHNIQUES

- Formulaires et guide disponibles depuis fin mars
- Nouvelle plateforme [« Mon Projet Erasmus+ »](#)
- Codes OID pour les membres du consortium



Quelques précisions techniques avant de débiter cette présentation.

- Les formulaires de candidature et le guide du programme sont en ligne: 1 formulaire par secteur éducatif.
- Sachez par ailleurs que le guide du programme en version FR sera publié sur notre site internet mi-avril.
- Vous pouvez y accéder depuis la plateforme « Mon Projet Erasmus+ » (<https://monprojet.erasmusplus.fr/>), nouvelle plateforme dédiée aux candidats et bénéficiaires du programme Erasmus+ 2021-2027
- Pour les accréditations obtenues en consortium, les codes OID des membres de votre consortium doivent avoir été créés en amont et doivent être renseignés dans ce formulaire. Tous les membres de votre consortium doivent être établis en France. La liste des membres est valable pour la durée du contrat.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Evaluation disponible dans l'espace bénéficiaire
- Evolution des règles d'allocation budgétaire et des modes de calculs de la subvention
- Subvention Erasmus + : contribution au projet



Après ces considérations techniques, quelques informations générales.

Les commentaires de l'évaluation sont disponibles dans votre espace bénéficiaire. Ces conseils sont précieux et doivent être suivis.

Pour ceux qui jusqu'ici déposaient des projets Erasmus +, sachez que les modalités évoluent. Vous constaterez au cours de cette session que les règles d'allocation budgétaire et les modes de calculs de la subvention que vous allez percevoir changent. Le nouveau système de financement pour la mobilité des secteurs EFP, SCO et Education des Adultes se rapproche de celui du secteur de l'enseignement supérieur.

Vous verrez notamment qu'il n'est pas demandé d'indiquer les destinations des mobilités. Nous y reviendrons au cours de cette présentation.

Enfin pour rappel, la subvention Erasmus+ est une contribution financière à un projet, contribution qui n'a pas vocation à couvrir la totalité des frais des projets.

RUBRIQUES DU FORMULAIRE



Vous avez à l'écran les différentes rubriques de ce formulaire. Aucuns aspects qualitatifs sont à renseigner, la qualité de votre demande fondée sur votre plan Erasmus a été évaluée au stade de l'accréditation.

Une 1^{ère} rubrique « Accréditation » reprend des informations générales : une fois votre code OID renseigné, les informations relatives à votre organisme apparaissent. Vous retrouverez dans cette rubrique le type d'accréditation obtenue, la date de début de convention qui est fixée au 1^{er} septembre, la durée de votre convention (fixée initialement à 15 mois).

La rubrique « Organismes participants » où les informations relatives à l'organisme candidat et à tous les membres du consortium doivent être renseignées: code OID de chaque membre, représentant légal, personne de contact, etc.

La rubrique « Plan Erasmus » dans laquelle aucune information n'est à renseigner: elle reprend les objectifs et le nombre prévisionnel de participants que vous aviez indiqué dans votre accréditation.

La rubrique « Activités » dans laquelle vous allez indiquer le type de mobilité choisi, leur durée et ceux qui y participeront.

Enfin la rubrique « Annexes » dans laquelle vous devez télécharger la déclaration sur l'honneur et dans le cas d'une demande de coûts exceptionnels, dans laquelle vous pouvez joindre les devis ou justificatifs.



ACTIVITÉS



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Erasmus+



AGENCE ERASMUS+
FRANCE ÉDUCATION & FORMATION

UNE AGENCE
AU SERVICE DU
PROGRAMME STAR
DE L'EUROPE !

AGENCE.ERASMUSPLUS.FR



APPRENTIS
SCOLAIRES
ETUDIANTS
FORMATEURS
ADULTES



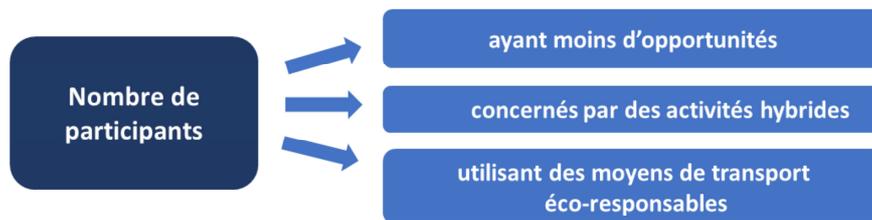
AGENCE ERASMUS+
FRANCE ÉDUCATION & FORMATION

Nous allons donc passer en revue ensemble les informations que vous aurez à compléter dans la principale rubrique du formulaire c'est-à-dire la rubrique « activités ».

Nous ferons ensuite un rappel des types d'activités que vous pouvez choisir selon le secteur éducatif qui vous concerne et selon vos publics.

ACTIVITÉS : INFORMATIONS À RENSEIGNER

- Type d'activité
- Nombre de participants aux activités
- Durée (en jours)



Voici donc les informations à renseigner dans cette partie: le type d'activité choisi pour les personnels ou les apprenants de votre organisme ou de votre consortium, le nombre de participants, d'accompagnateurs, et de personnes participant aux visites préparatoires ainsi que la durée des activités pour ces différents participants.

Si vous avez un doute quant à l'éligibilité de certains de vos publics, nous vous invitons à consulter la circulaire qui sera publiée prochainement au Bulletin Officiel de l'Education Nationale (BOEN). Vous la trouverez sur le site www.monprojet.erasmusplus.fr

Vous préciserez également, parmi vos participants, ceux qui ont moins d'opportunités, ceux qui sont concernés par des activités hybrides ou encore ceux qui utiliseront des moyens de transport éco-responsables.

Le nombre de participants doit rester cohérent et proportionnel à la taille de votre organisme. Les données que vous indiquez ici serviront de base au calcul du financement qui vous sera alloué. A la fin de la convention de subvention, vos résultats seront évalués sur la base des objectifs que vous vous êtes fixés. C'est pourquoi il est très important de faire des demandes réalistes, plutôt que des demandes trop ambitieuses.

Pour toutes les activités des personnels et des apprenants que nous allons vous présenter, toutes les durées indiquées s'entendent hors voyage.

Par ailleurs, les durées indiquées peuvent être réduite à 2 jours pour les publics ayant moins d'opportunités (cf. définition dans la circulaire BOEN à venir).

ACTIVITÉS POUR LES PERSONNELS

Durées hors voyage

Périodes d'observation



De 2 à 60 jours

Suivre une formation



De 2 à 30 jours

Enseigner / Former



De 2 à 365 jours

Visite préparatoire



Accueillir un enseignant / éducateur en formation



De 10 à 365 jours

Accueillir un expert qui dispense une formation



De 2 à 60 jours



Secteur EFP: mobilités ouvertes à l'international



Les publics éligibles sont précisés dans une circulaire publiée au BOEN

BO
LE BULLETIN
OFFICIEL
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE



Débutons par les activités pour les personnels: sachez qu'elles sont identiques sur les 3 secteurs éducatifs EA, EFP, SCO.

Les personnels peuvent partir observer des pratiques, suivre une formation ou encore enseigner ou se former. Comme vous le voyez à l'écran, les durées varient de 2 à 30, 60 ou 365 jours selon l'activité.

Il est également possible dans le cadre de ce nouveau programme d'effectuer des visites préparatoires pour lesquelles il n'y a pas de durée minimum ni maximum. Nous y reviendrons plus loin dans cette présentation.

Vous pouvez également demander des financements pour accueillir au sein de votre organisme un enseignant ou un éducateur en formation ou encore un expert qui viendrait dispenser une formation.

Grande nouveauté réservée au secteur de l' EFP: certaines activités sont ouvertes à l'international, c'est-à-dire qu'elles peuvent avoir lieu dans le monde entier, et non uniquement dans les 33 pays participants au programme. Elles sont indiquées dans cette présentation par le pictogramme de la mappemonde.

ACTIVITÉS POUR LES APPRENANTS

Secteur Enseignement scolaire

Durées hors
voyage

Mobilité de groupes d'élèves



De 2 à 30 jours

Mobilité courte
d'étude ou de stage



De 10 à 29 jours

Mobilité longue
d'étude ou de stage



De 30 à 365 jours

Les publics éligibles sont précisés dans une circulaire publiée au BOEN

BO LE BULLETIN
OFFICIEL
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

ERASMUS+
FRANCE ÉDUCATION & FORMATION



Voici les activités qui concernent les apprenants du secteur de l'enseignement scolaire c'est-à-dire les élèves de la maternelle au lycée générale et technologique.

Les mobilités de groupes d'élèves ont une durée de 2 à 30 jours. Petite précision: groupe d'élèves ne signifie pas nécessairement groupe classe.

Des mobilités individuelles courtes ou longues peuvent être demandées pour les élèves: ces mobilités peuvent être des mobilités d'étude dans un établissement scolaire ou des mobilités de stage dans une entreprise, une association ou tout autre organisme pertinent, ce qui constitue une nouveauté de ce programme.

ACTIVITÉS POUR LES APPRENANTS

Secteur Enseignement et Formation professionnels

Durées hors
voyage

Mobilité courte d'étude
et/ou de stage



De 10 à 89 jours

Mobilité longue d'étude
et/ou de stage



De 90 à 365 jours

Concours de compétences



De 1 à 10 jours



Secteur EFP: mobilités ouvertes à l'international

Les publics éligibles sont précisés dans une circulaire publiée au BOEN



BO
LE BULLETIN
OFFICIEL
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

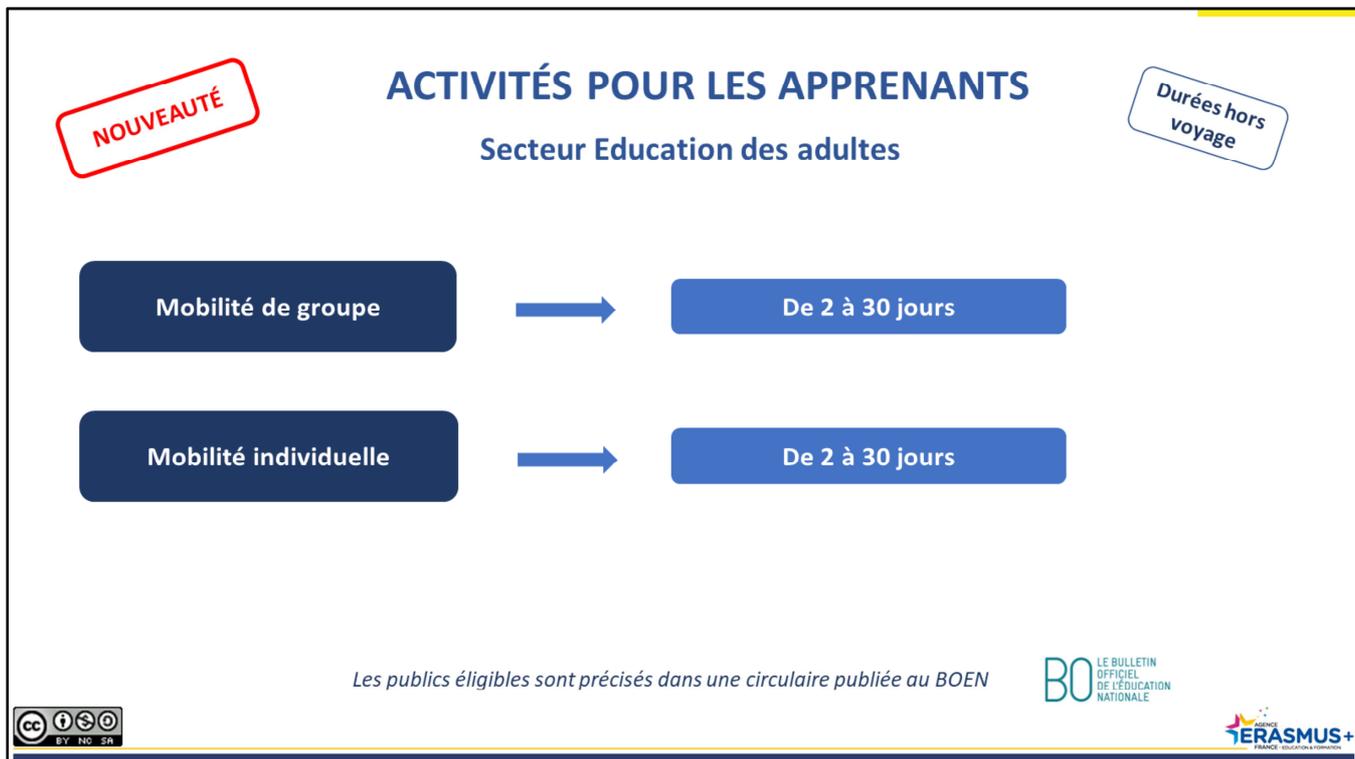


Poursuivons avec les activités pour les apprenants de l'EFP.
3 activités sont possibles sur l'EFP.

Des mobilités courtes d'étude et/ou de stage d'une durée de 10 à 89 jours
Des mobilités longues d'étude et/ou de d'une durée de 90 à 365 jours
Ces 2 activités doivent contenir une forte période d'immersion en milieu professionnel

Des mobilités pour participer à des « skills competitions », soit des concours de compétences ou autrement désignés compétitions de métiers, d'une durée de 1 à 10 jours. Il s'agit d'une nouvelle activité pour l'EFP.

Ces activités sont possibles dans l'un des 33 pays participants au programme E+ ou à l'international dans un pays partenaire.



Au moment du dépôt d'accréditation en octobre 2020, le public « apprenants adultes » n'était pas éligible à la mobilité, il l'est désormais.

Les organismes qui ont obtenu une accréditation sur le secteur éducation des adultes peuvent donc demander des financements pour ce public en plus de demandes pour les personnels des organismes investis dans ce secteur.

Par apprenants sur ce secteur, nous entendons toute personne de 18 ans et plus en situation d'apprentissage formel(le), non formel(le) ou informel(le) non professionnalisante qui désire améliorer ses connaissances, ses aptitudes, perfectionner ses compétences pour les réinvestir dans une participation active dans la société dans une perspective personnelle, sociale, citoyenne, culturelle et/ou professionnelle. Dans le secteur de l'éducation des adultes, seront prioritairement soutenues :

- les personnes peu qualifiées ou non diplômées (de niveau 1 ou 2 de qualification)
- et les personnes en situations et/ou en processus de désocialisation, en raison d'un handicap, de problèmes de santé, de difficultés éducatives ou d'apprentissage (ex : situations d'illettrisme ou d'illectronisme), de différences culturelles, d'obstacles économiques et/ou sociaux (ex : bénéficiaires des minima sociaux), et/ou géographiques.

La liste des apprenants éligibles à la mobilité sur le secteur de l'Education des Adultes sera définie dans la circulaire qui sera publiée prochainement au BOEN.

LA MOBILITÉ HYBRIDE

- Combiner mobilités physiques et activités virtuelles
- Utiliser des plateformes en ligne pour travailler ensemble avant, pendant et après les mobilités :



**Formation « Utilisation d'eTwinning
dans les projets Erasmus + »**

- Les durées minimales et maximales des activités ne s'appliquent qu'aux mobilités physiques



Le nouveau programme Erasmus+ 2021-2027 met en avant la notion de mobilité dite « hybride » c'est-à-dire une mobilité qui combine des activités pédagogiques à distance avant, pendant et/ou après les périodes de mobilités à l'étranger.

La coopération virtuelle et la complémentarité entre le travail en distanciel et en présentiel concourent au succès de vos projets Erasmus +.

Les porteurs de projets sont ainsi encouragés à utiliser des plateformes en ligne comme EPALÉ <https://epale.ec.europa.eu/fr>, eTwinning <https://www.etwinning.net/fr/pub/index.htm>, ou School Education Gateway (SEG) <https://www.schooleducationgateway.eu/en/pub/index.htm> pour mener des projets « hybrides ». Ces plateformes qui offrent de nombreuses fonctionnalités permettent de travailler et d'échanger avec vos partenaires européens.

La plateforme Epale est au service des professionnels de la formation tout au long de la vie; eTwinning et SEG s'adressent davantage aux enseignants et aux cadres de l'enseignement scolaire et de la formation professionnelle initiale.

Sachez qu'une formation en ligne pour vous aider à planifier un projet « hybride » de qualité a été élaborée par l'équipe d'eTwinning (le BAN) et l'Agence Erasmus+. Nous vous invitons à la suivre : <https://www.etwinning.fr/actualites-nationales/article/utilisation-detwinning-dans-les-projets-erasmus.html>

Sachez que les durées minimales et maximales des activités ne s'appliquent qu'aux mobilités physiques.

The slide features a title 'FINANCEMENTS' in blue text next to three yellow squares. At the bottom left are the logos for 'RÉPUBLIQUE FRANÇAISE' and 'Erasmus+'. At the bottom right is the logo for 'AGENCE ERASMUS+ FRANCE'. A vertical sidebar on the right contains a list of categories: 'APPRENTIS', 'SCOLAIRES', 'ETUDIANTS', 'FORMATEURS', and 'ADULTES', each with a small colored icon. Below the list is a blue box with the text: 'UNE AGENCE AU SERVICE DU PROGRAMME STAR DE L'EUROPE !' and 'AGENCE ERASMUS+ FR'.

Nous allons maintenant vous présenter les différents postes budgétaires. Le financement d'une mobilité se décompose en plusieurs postes budgétaires (majoritairement forfaitaires) qui seront accordés selon le types d'activités, le nombre de participants, la durée de la mobilité que vous avez renseigné dans la rubrique « activités ».

Ces données serviront de base au calcul du financement qui vous sera alloué. Comme dit précédemment, vous n'aurez pas à indiquer les destinations des mobilités au moment de votre demande de financement,

POSTES BUDGÉTAIRES



Soutien organisationnel



Soutien individuel



Soutien linguistique



Cours et formations



Visite préparatoire



Soutien « inclusion »



Coûts exceptionnels



Nous allons vous présenter maintenant les 8 postes budgétaires qui sont finançables: nous préciserons par la suite les modes de calcul mais sachez que ces financements sont presque tous forfaitaires.

Le programme Erasmus + finance pour une mobilité: des frais de voyage, des frais organisationnels, des frais de soutien individuel, de soutien linguistique, des frais d'inscription à des cours ou des séminaires de formation payants (pour les personnels uniquement), des visites préparatoires.

Il fournit également un soutien « inclusion » et permet de financer des coûts exceptionnels si besoin.

POSTES BUDGÉTAIRES

Frais de voyage



- Financement des frais de voyage des participants
- Un montant par participant calculé sur la base d'un barème kilométrique réparti en 7 paliers



Commençons par les financements pour les frais de voyage : ces financements sont destinés à couvrir les frais de déplacement des participants, ainsi que des personnes les accompagnant, de leur lieu d'envoi jusqu'à l'endroit de l'activité, plus trajet retour.

Le montant octroyé est un forfait par participant calculé automatiquement (calculateur de distance de la Commission européenne) sur la base d'un barème kilométrique réparti en 7 paliers.

Il sera octroyé un forfait « standard » ou un forfait intitulé « green travel »: comme vous le savez, l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique sont des priorités fortes du nouveau programme E+ 21-27. Les participants sont ainsi encouragés à utiliser pour leur mobilité des modes de transports à moindre émission de gaz à effet de serre comme le train, le bus ou le covoiturage dans la mesure où ces alternatives existent. Dans ce cas des compléments financiers sont octroyés pour contribuer à couvrir le coût généralement plus élevé de ces mobilités.

POSTES BUDGETAIRES

Frais de voyage

Un montant/participant calculé sur la base d'une échelle kilométrique répartie en 7 paliers



Distance de voyage	Voyage standard	« Green Travel »
0- 99 km	23€	
100-499 km	180€	210€
500-1999 km	275€	320€
2000-2999 km	360€	410€
3000-3999 km	530€	610€
4000-7999 km	820€	
8000 km ou +	1500€	



Voici les différents paliers kilométriques et les montants financiers correspondants.

POSTES BUDGÉTAIRES

Soutien organisationnel



- Financement des frais d'organisation de la mobilité :
 - De préparation (pédagogique, interculturelle et linguistique),
 - De suivi et de soutien des participants pendant leur mobilité
 - De validation des acquis d'apprentissage et d'actions de diffusion, etc.
- Un forfait attribué en fonction de l'activité



Poursuivons avec le soutien organisationnel: il s'agit d'un forfait destiné à couvrir les coûts directement liés à l'organisation des activités de mobilité.

Qu'est ce qu'on entend par frais d'organisation de la mobilité? Par exemple, il s'agit des frais de préparation (pédagogique, interculturelle et linguistique), de suivi et de soutien des participants pendant leur mobilité ou encore de validation des acquis d'apprentissage, etc.

3 montants de forfaits sont définis dans le guide Erasmus+. Nous n'allons pas détailler ici les activités éligibles par secteur éducatif à l'obtention de ces forfaits (vous les retrouverez dans la présentation commentée).

Notez que 2 forfaits sont fixes, ceux de 100€ et 500€. Le forfait de 350€ est lui dégressif à partir de 100 participants.

POSTES BUDGETAIRES

Soutien organisationnel



Un forfait attribué en fonction de l'activité

FORFAIT (par participant)	EA	EFP	SCO
Forfait de 100€ <i>* Max 1000€/groupe</i>	Mobilité pour suivre une formation (personnel)		
	Invitation d'experts		
	Accueil d'enseignants ou d'éducateurs en formation		
	Mobilité de groupe d'apprenants	Concours de compétences (dans « pays programme »)	Mobilité de groupe d'apprenants*
Forfait de 350€ (de 1 à 100 participants) → Forfait de 200€ (à partir du 101ème participant)	Mobilité des personnels pour stage d'observation et missions d'enseignement/formation		
	Mobilité individuelle d'apprenants	Mobilité courte d'apprenants	
Forfait de 500€	Mobilité longue d'apprenants		
			Mobilités à l'international (apprenants et personnels)



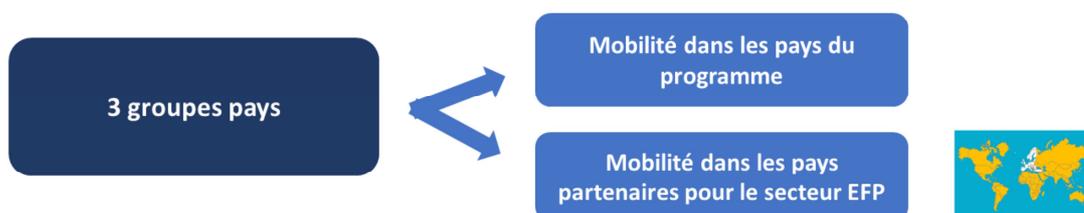
Voici les différents forfaits qui varient selon l'activité choisie, le type de participant et le secteur éducatif correspondant.

POSTES BUDGÉTAIRES

Soutien individuel



- Financement des frais de séjour des participants pendant l'activité de mobilité*
- Un forfait journalier variable en fonction de la destination, de la durée et du type de public (apprenant ou personnel)



* Voyage standard: 2 jours d'approche / Green travel: 4 jours d'approche



Passons maintenant au soutien individuel: il finance les frais de séjour des participants pendant leur mobilité.

Le financement au titre du soutien individuel est un forfait journalier variable en fonction de la destination, de la durée et du type de public (apprenant ou personnel). Ainsi pour chaque apprenant ou personnel en mobilité, un forfait journalier fixe sera attribué.

Chaque pays est classé dans un groupe et un forfait est défini selon le groupe pays. Le montant de ces forfaits sera communiqué dans la note fixant les règles d'allocation budgétaire.

Les pays partenaires où la mobilité EFP est possible sont définis en page 90 du guide Erasmus+ 2021 (version EN)

Pour les participants qui utiliseront des moyens de transport classiques, vous pouvez demander 2 jours de soutien individuel de plus correspondant au voyage aller et retour, et 4 jours peuvent être demandées au titre du « green travel »

POSTES BUDGETAIRES

Soutien individuel



Un forfait journalier variable en fonction de la destination, de la durée et du type de public (apprenant ou personnel)

Groupes pays	Forfait journalier	
	1 à 14 jours	+ de 14 jours
Groupe 1	.. € (x)	.. € (x*0,7)
Groupe 2	.. € (x)	.. € (x*0,7)
Groupe 3	.. € (x)	.. € (x*0,7)



Secteur EFP: Mobilités à l'international

Pays
partenaires



Groupe 1

Groupe 2

Groupe 3



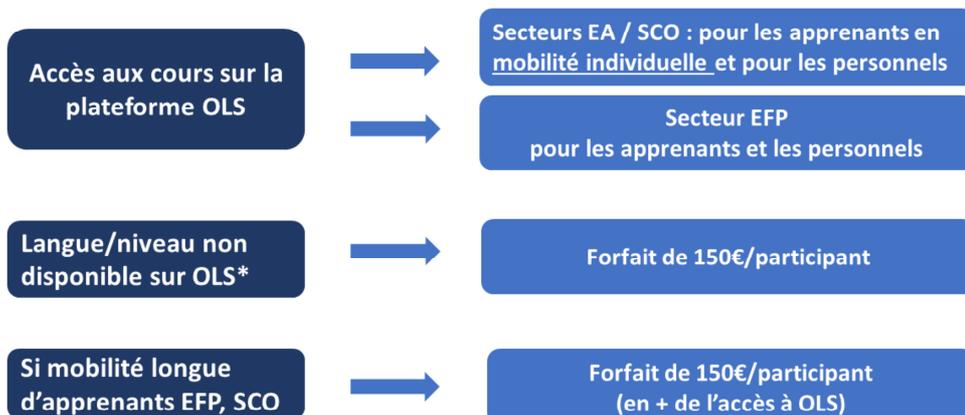
Le forfait journalier est variable en fonction de la destination, de la durée et du type de public (apprenant ou personnel).

POSTES BUDGÉTAIRES

Soutien linguistique



- Permettre aux participants d'améliorer leur niveau de langue avant le départ ou pendant la mobilité



* Sauf pour les personnels en mobilité inférieure à 31 jours



Le soutien linguistique permet aux participants d'améliorer leur niveau de langue avant le départ ou pendant la mobilité. Les participants ont accès à une plateforme d'apprentissage linguistique en ligne gratuite, la plateforme OLS. Elle propose entre autres des cours en ligne et des évaluations du niveau de langue des participants.

Pour les secteurs de l'éducation des adultes et de l'enseignement scolaire l'accès n'est ouvert qu'aux apprenants en mobilité individuelle et aux personnels. Pour l'EFP, elle est accessible à tous: apprenants et personnels.

Si la langue ou le niveau de langue n'est pas sur OLS, un forfait de 150€ est accordé à chaque participant éligible (sauf pour les personnels qui partent en mobilité moins de 31 jours).

Enfin pour les apprenants en mobilité longue de l'EFP ou du SCO, un forfait additionnel de 150€/participant est accordé (soit pour l'EFP pour les mobilités longues d'apprenants de + de 90 jours et pour le SCO de + de 30 jours).

POSTES BUDGÉTAIRES



Cours et formation

Une contribution à des frais d'inscription



80€/participant par jour
(10 jours max/participant)

Des ressources pour trouver des formations en Europe



School Education Gateway



EPALE

Les frais de cours ne peuvent pas être attribués pour:



- Stage d'observation en situation de travail
- Participation à des conférences
- Sorties culturelles sans lien direct avec la formation



[Consultez les standards qualité Erasmus + relatifs aux cours](#)



Le poste budgétaire « cours et formation » correspond aux frais d'inscription à des cours et ou à des séminaires de formation payants en Europe. Ces frais de cours ne concernent que les personnels.

Même si la durée d'une mobilité de cours ou de formation peut aller jusqu'à 30 jours, la prise en charge financière de cette activité ne pourra excéder 10 jours.

Sachez que les plateformes SEG et EPALÉ dont nous vous avons parlé précédemment mettent un catalogue de cours à votre disposition.

Attention, l'offre de cours publiée ne fait l'objet d'aucun contrôle qualité par la CE ou les agences nationales.

Le programme détaillé proposé par le prestataire choisi doit correspondre à vos besoins, en termes d'acquis d'apprentissage et à vos objectifs. Soyez exigeant avec l'organisme de formation sur le contenu des activités proposées. Attention, les frais de cours ne peuvent pas être attribués pour un stage d'observation en situation de travail, pour des conférences ou des sorties culturelles sans lien direct avec la formation.

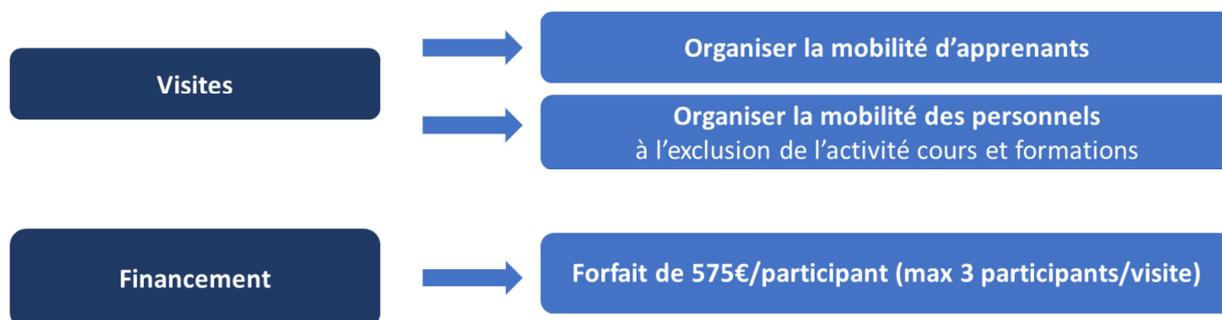
Des standards qualité relatifs aux choix des cours sont consultables sur le site de la Commission européenne: https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/quality-standards-courses-under-key-action-1-learning-mobility-individuals_en

POSTES BUDGÉTAIRES



Visites préparatoires

- Améliorer la portée et la qualité des activités de mobilité et leur caractère inclusif



A titre exceptionnel, possible d'inclure des apprenants ayant moins d'opportunités (en préparation de leurs mobilités)



Passons maintenant aux visites préparatoires: il est possible d'organiser une visite préparatoire chez son ou ses partenaire(s)d'accueil avant que la mobilité n'ait lieu.

Les visites préparatoires doivent servir à améliorer la portée et la qualité des activités de mobilité des apprenants et des personnels et leur caractère inclusif. En revanche elles ne peuvent être demandées pour organiser les activités de « cours et formation » des personnels.

Par exemple, ces visites peuvent être organisées pour préparer au mieux la mobilité des apprenants ayant moins d'opportunités, les mobilités longues ou encore pour engager un travail avec un nouveau partenaire d'accueil.

Un forfait unique de 575€ par participant est alors accordé dans la limite de 3 participants.

A titre exceptionnel, il est possible d'être accompagné d'apprenants ayant moins d'opportunités.

POSTES BUDGÉTAIRES

Soutien « inclusion »



Des compléments financiers pour

Handicap/ALD

Habitant ZRR

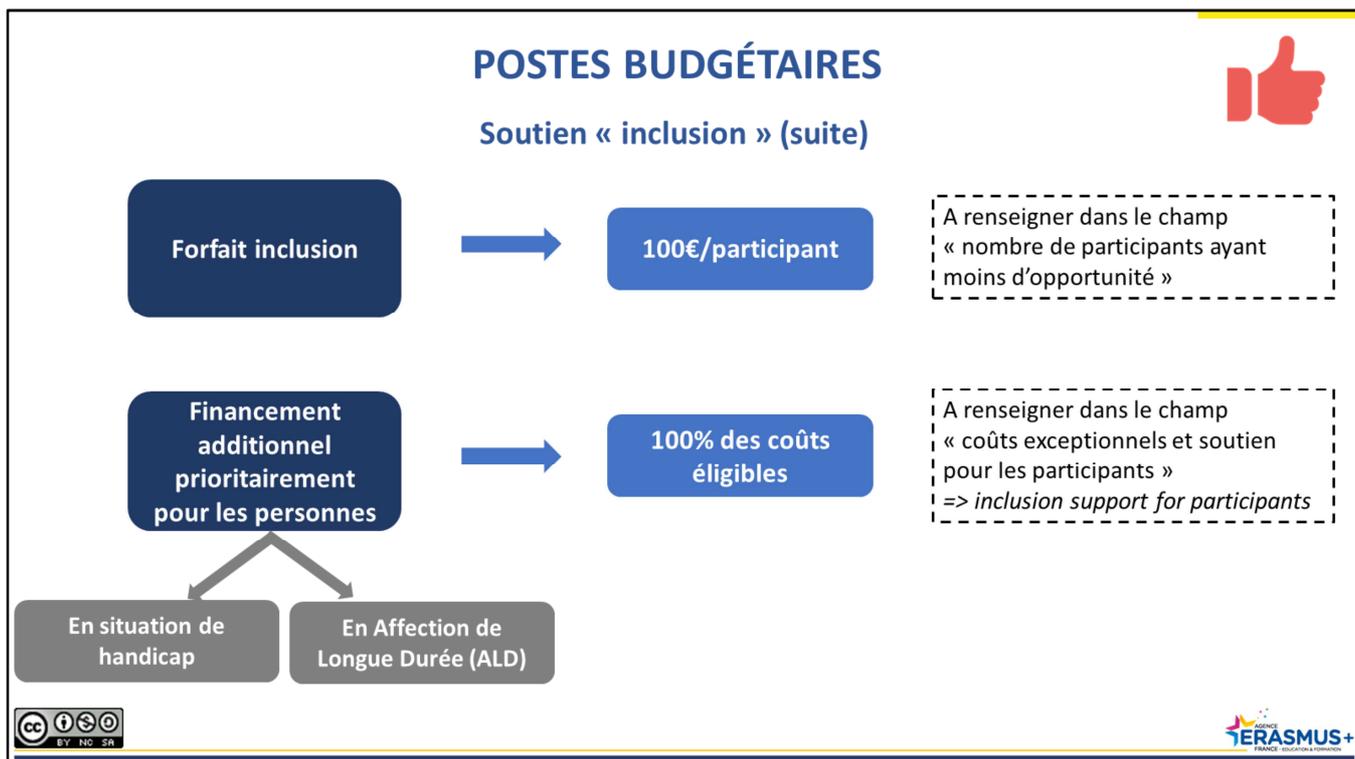
Habitant QPV

Bénéficiaire
d'une bourse
de collège
(échelons 1 à 3)Bénéficiaire
d'une bourse
de lycée
(échelons 4 à 6)Quotient
familial CAF
≤ à 551€Demandeur
d'emploi de
Cat. A (depuis +
d'un an)Inscrit dans un
dispositif
spécifique

Passons maintenant au soutien inclusion. Comme le précise le guide Erasmus +, des compléments financiers « inclusion » seront octroyés pour encourager la participation des publics avec moins d'opportunités. Au niveau national, ces publics ont été définis et seront précisés dans la circulaire qui sera publiée au BOEN.

Voici en avant-première, les publics concernés:

1. Les personnes en situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD)
2. habitant dans une commune classée Zones de revitalisation rurale (ZRR)
3. habitant à une adresse classée Quartiers Prioritaires de la Ville
4. bénéficiaire d'une bourse de collège (échelons 1 à 3)
5. bénéficiaire d'une bourse de lycée échelons 4 à 6
6. appartenant à un foyer dont le Quotient familial CAF est inférieur ou égal à 551€
7. demandeur d'emploi de catégorie A depuis plus d'un an
8. inscrit.e dans un dispositif spécifique. Vos retrouverez la liste des dispositifs visés dans la présentation commentée.
 - dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire ;
 - contrat de volontariat pour l'insertion ;
 - parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (Pacea) et Garantie jeunes;
 - Service militaire adapté (SMA) ou Service militaire volontaire (SMV) ;
 - Programme TAPAJ (travail alternatif payé à la journée).



Pour soutenir la participation des publics mentionnés précédemment, un complément financier forfaitaire « inclusion » d'un montant de 100€/participant sera attribué en plus du soutien organisationnel.

Le nombre de participants concernés est à renseigner dans la rubrique « activités » du formulaire dans le champ « nombre de participants ayant moins d'opportunité ».

Par ailleurs, un complément financé à 100% sur la base de frais réels peut être octroyé lorsque les situations des personnes concernées occasionnent des dépenses que les financements Erasmus+ (soutien individuel et/ou soutien organisationnel) ne peuvent pas couvrir. A cet égard, les demandes de prise en charge au réel examinées en priorité concerneront les situations liées à un handicap ou à une affection de longue durée (ALD).

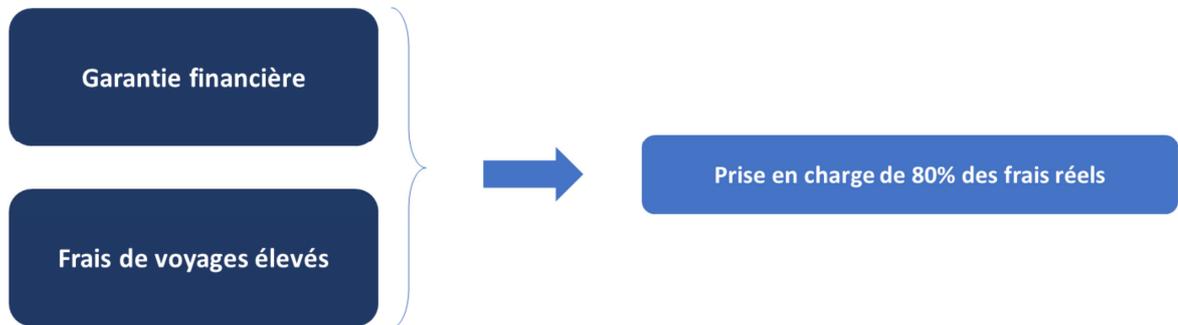
Cette demande de financement additionnel est à renseigner dans la sous-rubrique « coûts exceptionnels et soutien pour les participants » en sélectionnant dans le menu déroulant « *inclusion support for participants* ». Votre demande devra être justifiée.

Notez que ce financement additionnel peut être demandé au moment du dépôt du projet accrédité ou ultérieurement.

POSTES BUDGÉTAIRES



Coûts exceptionnels



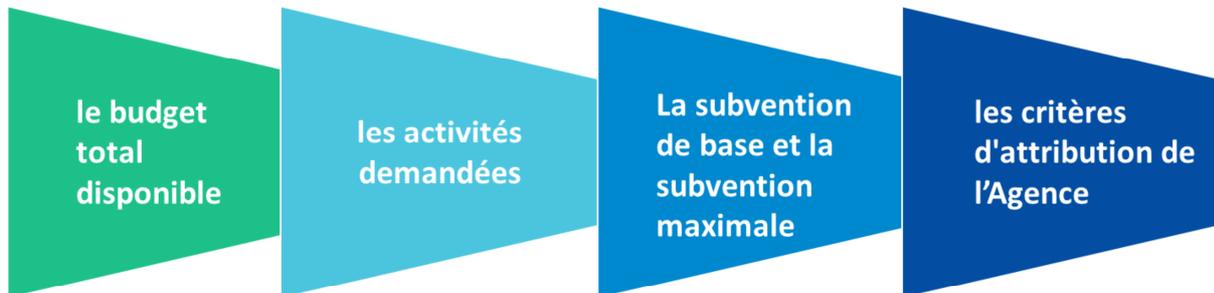
Il est possible de demander des financements pour des coûts exceptionnels pour:

- La prise en charge des coûts liés à la fourniture d'une garantie financière (si demandé par l'agence nationale);
- La prise en charge de frais de voyage onéreux des participants et de leurs accompagnateurs qui ne peuvent être pris en charge par la catégorie « voyage standard » en raison de l'éloignement géographique. On pense notamment aux voyages depuis ou vers les territoires ultramarins.

Ces coûts exceptionnels peuvent être pris en charge à hauteur de 80% des frais réels.

RÈGLES D'ALLOCATION BUDGÉTAIRE

- Aucune évaluation qualitative des projets accrédités à ce stade
- Montant de la subvention alloué selon :



Publication des règles d'allocation budgétaire par l'Agence fin avril



La qualité du plan Erasmus du candidat a été évaluée lors de la demande d'accréditation. Par conséquent, aucune évaluation qualitative n'aura lieu lors de la demande de financement. Toute demande de subvention éligible recevra un financement. Si l'Agence n'est pas en mesure de vous fournir des financements pour toutes les activités demandées, les objectifs inclus dans votre convention de subvention seront ajustés en conséquence.

Le montant de la subvention accordée dépendra d'un certain nombre d'éléments :

- Tout d'abord du budget total disponible : soit pour l'EFP 36M€, pour le SCO, 27M€, 6€ pour l'éducation des adultes pour l'appel à propositions 2021;
- Il dépendra bien entendu des activités demandées et des forfaits financiers correspondants que nous vous avons présentés précédemment;
- Il dépendra également du montant minimal et maximal qui peut être accordé aux candidats et qui sera fixé par l'agence Erasmus +.

Enfin, cette subvention dépendra d'autres critères d'attribution spécifiques qui seront définis par l'Agence et précisés dans une note publiée dans le courant du mois d'avril.

Précision pour le secteur de l'EFP: les mobilités à l'international (c'est-à-dire en dehors des 33 pays participant au programme) ne représenteront que 20% de la subvention qui vous sera accordée.



INFORMATIONS ET RESSOURCES



- APPRENTIS
- SCOLAIRES
- ETUDIANTS
- FORMATEURS
- ADULTES



Voici la dernière partie de cette présentation dédiée aux informations et aux ressources à votre disposition.

RECHERCHE DE PARTENAIRES



SchoolEducationGateway

La plateforme en ligne européenne pour l'enseignement scolaire

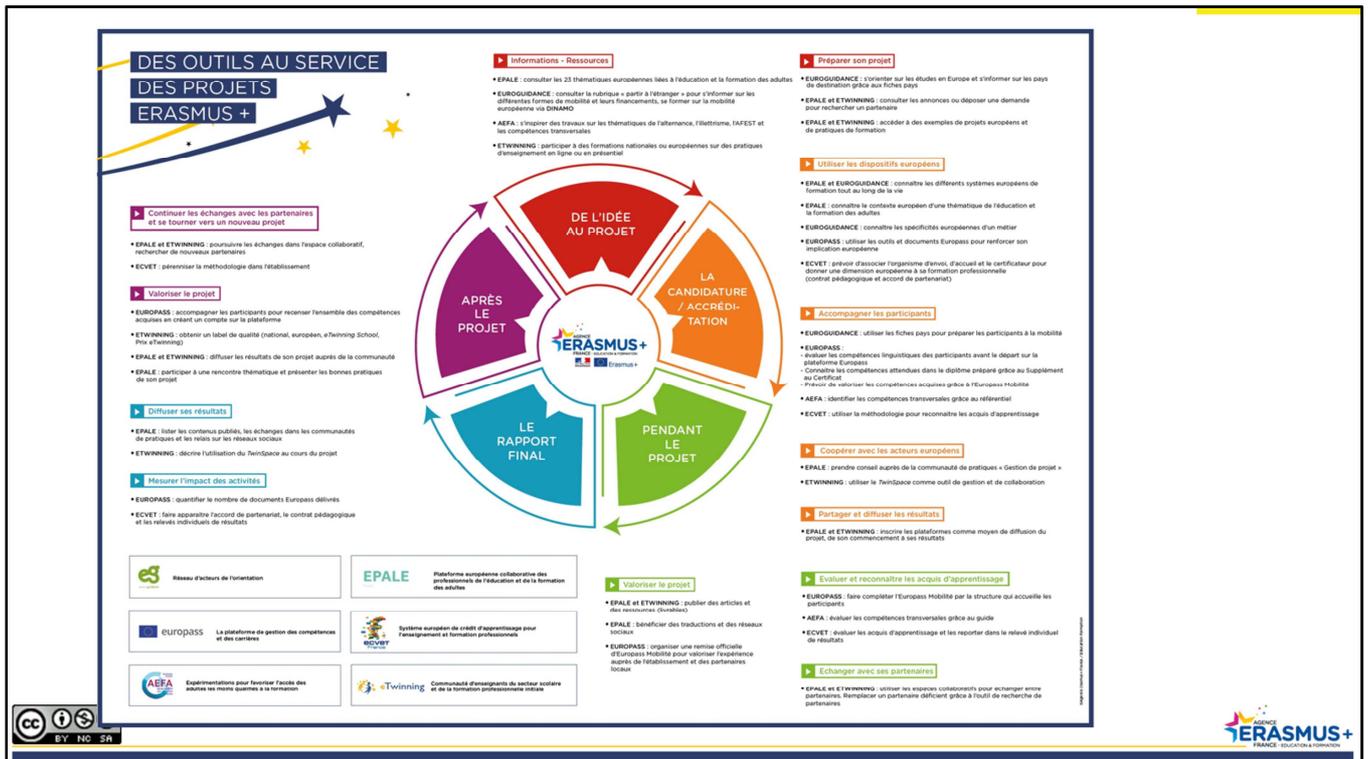


Beaucoup d'entre vous se demandent comment trouver des partenaires d'accueil à l'étranger: sachez que les plateformes EPALE, eTwinning et SEG permettent de rechercher des partenaires pouvant accueillir vos personnels et/ou vos apprenants en mobilité. Des rubriques dédiées existent sur chacune de ces plateformes.

Epalet: https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/quality-standards-courses-under-key-action-1-learning-mobility-individuals_en

Etwinning: https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/quality-standards-courses-under-key-action-1-learning-mobility-individuals_en

School Education Gateway : https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/quality-standards-courses-under-key-action-1-learning-mobility-individuals_en



Voici à l'écran une infographie qui présente les outils sur lesquels vous pourrez vous appuyer tout au long de votre projet Erasmus +.

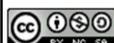
Pour en savoir plus sur ces outils : <https://agence.erasmusplus.fr/programme-erasmus/outils/outils-experts-erasmus/>

CALENDRIER DES PROJETS ACCRÉDITÉS

Note « allocation budgétaire »	Fin avril 2021
Date limite de candidature	11 mai 2021 à 12:00 (heure de Bruxelles)
Résultats	Été 2021
Début de projet	1^{er} septembre 2021
Durée du projet	- durée initiale de 15 mois - possibilité de prolongement jusqu'à 24 mois au bout de 12 mois

Précisions sur les publics éligibles/ secteur :
circulaire à paraître au BOEN prochainement

BO LE BULLETIN
OFFICIEL
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE



Voici le calendrier des prochaines échéances concernant les projets accrédités.

SESSIONS DE Q/R SECTORIELLES

- Session de Q/R Education des adultes : [21 avril 2021](#)
- Session de Q/R Enseignement et Formation Professionnels: [22 avril 2021](#)
- Session de Q/R Enseignement scolaire : [26 avril 2021](#)



A l'issue de cette présentation, si des questions demeurent nous vous invitons à les poser dans les formulaires typeform accessibles dès à présent depuis notre site internet.

Nous répondrons à ces questions lors de sessions de Q/R par secteur:

- le 21 avril pour le secteur éducation des adultes EA,
- le 22 pour le secteur de l'enseignement et la formation professionnels
- le 26 avril pour le secteur de l'enseignement scolaire

